

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 12/05/2014

Reçu en préfecture le 12/05/2014

Affiché le 12/05/14 SLD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 mai 2014
N° 44/2014

L'AN DEUX MILLE quatorze LE cinq mai 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 AVRIL 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CHABANY S., CHAIB J., CERONI J., DIBON C., GALLEGO G., GALVEZ M., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à CERONI J., RIOU M. à NIVON J., DIETRICH F. à MENDEZ M.

EXCUSES : JL. CATTANI, S. KOENIG

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Sylvie CHABANY est nommée secrétaire de séance.

EFFACEMENT DE DETTE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Le Maire informe l'assemblée de la situation sociale de Monsieur Jérôme MATHIEU, locataire d'un logement communal sis 1 Rue Lesdiguières à Champ sur Drac, qui ne parvient plus à honorer ses dettes à l'encontre de la commune. L'intéressé souhaiterait obtenir un logement social pour bénéficier d'un loyer plus accessible à ses moyens. Pour déposer un dossier chez un bailleur social, aucune dette ne doit être en cours. Afin de pouvoir aider cette personne socialement défavorisée et qu'elle puisse s'orienter vers un logement plus approprié, le Maire sollicite du conseil municipal l'effacement de la dette des loyers à hauteur de 6 767 euros (six mille sept cent soixante sept euros) sur le compte 673 du budget communal 2014 (titre annulé sur exercice antérieur).

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'effacement de la dette à hauteur de 6 767 € au nom de Monsieur Jérôme MATHIEU.

AUTORISE le Maire à signer le mandat correspondant.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 09 mai 2014.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification



Le Maire,